

Le 6 mars 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-083

Politique de la Ville

Médiation santé dans les
quartiers prioritaires de la politique de la ville
(QPV)

Demande de subvention auprès
de l'Agence nationale de la cohésion des territoires
(ANCT) pour le financement du poste
de médiateur-santé dans les QPV

Année 2023

Certifié exécutoire	13 MARS 2023
Reçu en préfecture	09 MARS 2023
Publié	13 MARS 2023

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Politique de la Ville » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour solliciter toute subvention avec le plan de financement du projet et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants ;

Considérant que le médiateur-santé participe à la réduction des inégalités de santé du territoire, développe une présence active de proximité auprès des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville du Parc, de Bourgogne et du Mayollet afin de rencontrer ceux qui ont renoncé à leurs droits de santé et leur apporter des réponses adaptées ;

Considérant que cette mission de médiation santé participe à la mise en œuvre du contrat de ville 2015-2023 piloté par Roannais Agglomération sur le volet santé ;

Considérant l'appel à projet Politique de la Ville de l'Etat ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel pour l'année 2023 est le suivant :

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant	Origine	Montant	%
Poste médiateur santé QPV	44 202 €	ARS AURA Poste de médiateur-santé	30 000 €	65,5%
Frais de Déplacements/ Honoraires	48 €			
Achats divers	591 €	Subvention ANCT	15 000 €	32,8%
Autres	918 €	Participation RA	759 €	1,7%
TOTAL	45 759 €	TOTAL	45 759 €	100%

DECIDE

- De répondre à l'appel à projet Politique de la Ville de l'Etat, en sollicitant via la plateforme DAUPHIN, une subvention d'un montant de 15 000 € auprès de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), pour le financement du poste de médiateur-santé ;
- De préciser que cette demande de subvention est formulée au titre de l'année 2023.

Par délégation du Conseil communautaire,


Le Président,
Yves NICOLIN
Maire de Roanne